

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2022
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

1) L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue à la fois un budget de report de l'exercice précédent (2021) et un budget d'ajustement de l'exercice en cours (2022).

C'est un budget de report qui assure la liaison entre deux exercices en reprenant le résultat global constaté à la clôture de l'exercice précédent. Il reprend également les reports de crédits en recettes et en dépenses non consommés mais juridiquement et comptablement engagés au cours de l'exercice précédent.

C'est un budget d'ajustement qui comprend des ajustements à la hausse ou à la baisse de crédits ainsi que les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en mars dernier.

Dans ce cadre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2022 a pour objet :

- **de reprendre les reports de crédits de l'exercice 2021 correspondant aux restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement comptablement engagés au 31 décembre 2021 pour 4,788 M€ en recettes et 10,990 M€ en dépenses,**
- **de constater en report à nouveau l'excédent de l'exercice budgétaire 2021 figurant au compte administratif qui a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 juin 2022 inscrit en recette de fonctionnement (+4,147 M€) ;**
- d'ajuster les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'exercice 2022 voté par le Conseil Municipal le 17 mars dernier ;
- de prendre en compte les compléments de crédits rendus nécessaires par les différentes plus-values des marchés de travaux intervenues sur les opérations lancées et actuellement en cours.

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2022 qui sera soumis pour approbation au Conseil Municipal du 29 septembre prochain s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	6,250 M€
Section d'investissement	17,255 M€
TOTAL.....	23,505 M€
Dont mouvements réels.....	20,729 M€
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>2,776 M€</i>

Les virements de crédits en dépenses entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant global de 257 k€ de la section d'investissement (-257 k€) vers la section de fonctionnement (+257 k€).

Après reprise du solde de clôture de la section d'investissement pour 3,146 M€ en dépense d'investissement, le résultat de l'exercice 2021 permet de couvrir le besoin de financement

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022
--

de la section d'investissement pour 9,347 M€ et d'affecter le solde de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 4,147 M€ en report à nouveau de recettes de la section de fonctionnement.

2) LA PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (κ€)	BS 2022
Dépenses de fonctionnement	6.250
Dépenses réelles	3.474
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>2.776</i>
Recettes de fonctionnement	6.250
Recettes réelles	6.250
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0</i>

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement (501 k€) et mouvements financiers, les dépenses nouvelles de gestion courante s'élèvent à +2,973 M€ au BS 2022, soit +4,9% des crédits inscrits au BP 2022 (60,073 M€) (+1,6% au BS 2021).

Les ajustements principaux concernent :

* les dépenses de personnel (traitements et charges) pour +849 k€ au BS 2022 afin de prendre en compte des éléments survenus postérieurement au vote du BP 2022 :

=> +500 k€ au titre de la revalorisation de l'indice 100 des traitements de la fonction publique de +3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022 (6 mois en 2022) avec rappel à fin août (+1 M€ en année pleine sur 2023) proposée le Gouvernement dans le cadre de la loi sur le pouvoir d'achat soumise au Parlement,

=> +220 k€ au titre de la hausse du SMIC de +2,2% au 1^{er} mai 2022 et du relèvement de l'indice minimal de rémunération à 352 (décret du 20/04/2022),

=> +100 k€ pour un complément de l'enveloppe destinée à la majoration du RIFSEEP (régime indemnitaire) (150 k€ au BP 2022) des personnels de catégorie C, soit un effort équivalent à un point de fiscalité sur 2022 pour la revalorisation du régime indemnitaire des agents concernés,

=> et +29 k€ de complément de dépenses diverses (capital-décès versé et congés bonifiés).

Ce complément de crédits de 849 k€ représente 2,2% des crédits inscrits au BP 2022 au titre de la masse salariale (38,762 M€).

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

*** la poursuite de l'apurement des créances restant impayées pour les exercices 2004-2013 en application de la règle de la déchéance quadriennale des créances publiques : +370 k€ conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30/06/2022 et +350 k€ de dotation aux provisions (article 6817). Cette dernière dépense est compensée en recette par la reprise de la provision à hauteur de 350 k€ et ne pèse donc pas outre mesure sur l'équilibre du projet de BS 2022 (20 k€).**

Les chapitres budgétaires principalement concernés par le BS 2022 sont les suivants :

Administration générale (chapitre 920).....+2.147 k€

Hors charges de personnel (+849 k€) et admissions en non-valeur (+350 k€), ces dépenses comprennent notamment :

* le renforcement des moyens budgétaires alloués au service informatique à hauteur de +150 k€ dont 80 k€ pour la maintenance des logiciels et 70 k€ pour la maintenance des serveurs ;

* un complément de crédits de 90 k€ pour annulations de titres sur exercices antérieurs (avoirs VEOLIA et titres de recettes Ile-de-France Mobilités) ;

* une provision de 60k€ pour la location auprès de l'ESH de Maisons-Alfort des locaux situés au 14-16 rue Charles Martigny sur le 2^e semestre 2022 (réimplantation provisoire des services techniques municipaux hors régies transférées au garage municipal) ;

* l'inscription d'une provision de 50 k€ pour les divers contentieux de RH ou d'urbanisme auxquels la ville peut être confrontée conformément aux recommandations aux principes budgétaires de la M14.

Le projet de BS 2022 comprend, également, comme chaque année, le complément de crédits de 50 k€ pour les fournitures destinées aux travaux en régie 2022.

Sécurité et salubrité publiques (chapitre 921) +115 k€

Ces crédits concernent surtout l'ajustement à la hausse du contingent communal d'incendie versé à titre obligatoire pour le financement de la BSPP conformément à la notification de la Préfecture de Police de Paris intervenue le 8 février dernier pour une dépense prévisionnelle ajustée de 1,200 M€ à 1,300 M€ sur l'exercice 2022 (+100 k€).

Enseignement et formation (chapitre 922) +265 k€

Il s'agit principalement des provisions inscrites afin de faire face à la hausse possible des prix sur le 2^e semestre 2022 de l'énergie pour les écoles communales et les bâtiments municipaux (+100 k€ pour l'électricité et +100 k€ pour la géothermie) et des denrées alimentaires pour la restauration scolaire (+50 k€ soit environ 5% des crédits annuels).

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Aménagement et services urbains (chapitre 928) +358 k€

Il est, notamment, prévu un complément de crédits de 100 k€ pour l'entretien courant de la voirie communale (Marché JRC).

L'équilibre de la section de fonctionnement du BS 2022 permet également d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues (chapitre 938) un montant de 501 k€, soit 0,7% des crédits en dépenses réelles de fonctionnement inscrits au BP 2022 (67,315 M€).

Cette réserve sera affectée, le cas échéant, au financement complémentaire des dépenses de fonctionnement en DM1 2022 afin d'ajuster au plus près les réalisations de l'exercice comme les années précédentes.

Dans ce cadre, le virement à la section d'investissement (dépense d'ordre) qui correspond à l'autofinancement de la section de fonctionnement peut être porté de 4,778 M€ au BP 2022 à 7,554 M€ au BS 2022 (+2,776 M€).

b) Les recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise de l'excédent net de l'exercice 2021 pour +4,147 M€ (article 002), les recettes de fonctionnement sont en hausse de +2,102 M€ au BS 2022 et concernent principalement :

Produits des services (article 70) -100 k€

Le Conseil Départemental a, récemment, confirmé, à la ville le raccordement effectif depuis septembre 2022 des collèges Condorcet et Nicolas de Staël à l'UCP (Unité Centrale de Production) Chérioux de Vitry-s/Seine pour la production des repas délivrés dans le cadre de la demi-pension des collégiens (-100 k€ de refacturation aux deux collèges sur le 1^{er} trimestre scolaire 2022/2023).

La convention de restauration ne concernera donc plus que le seul collège Jules Ferry qui continuera d'être approvisionné par la service municipal de la restauration scolaire.

Impôts et taxes (article 73)+1.800 k€

Les recettes inscrites au BP 2022 voté par le Conseil Municipal le 17 mars dernier doivent être corrigées pour tenir compte des bases prévisionnelles 2022 de taxes foncières bâtie et non-bâtie communiquées par la DDFIP du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Les recettes budgétaires de l'exercice 2022 peuvent être majorée comme suit : +1.021 k€ pour le produit attendu des taxes foncières (bâtie et non-bâtie), +697 k€ pour la garantie de taxe d'habitation versée par l'Etat en 2022 (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et de +76 k€ pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Hors allocations compensatrices, le produit de « fiscalité directe » comprenant la garantie de taxe d'habitation sur les résidences principales (GTH) s'élève à 41,574 M€ pour 2022 :

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

* Taxe foncière bâtie	27,101 M€
* Garantie de taxe d'habitation (compensation THRP)	13,477 M€
* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	0,976 M€
* Taxe foncière non-bâtie	0,020 M€
Soit un montant total de.....	41,574 M€

La garantie de taxe d'habitation (compensation THRP) sur laquelle la Ville n'a aucune marge de manœuvre (dotation allouée par l'Etat) représente environ 1/3 du produit de « fiscalité directe » reconstitué (32,4%).

Dotations et participations (article 74)..... -28 k€

Les recettes inscrites au BP 2022 doivent être ajustées au BS pour tenir compte de :

1° de la notification de dotation forfaitaire de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2022 qui est égale à 6,457 M€ contre une prévision de 6,400 M€ au BP 2022 (+57 k€), soit une variation réelle de +0,1% ;

2° de la perte d'éligibilité de la Ville à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) 2022 contre une prévision inscrite au BP 2022 de 130 k€ égale au montant perçu en 2021 ;

3° l'ajustement des allocations compensatrices de taxes foncières notifiées en mars 2022 par la DDFIP du Val-de-Marne d'un montant total de 655 k€ à raison de :

* exonération de 50% des locaux industriels (LFI 2021).....	613 k€
* exonérations des logements sociaux	32 k€
* exonérations des personnes de condition modeste.....	9 k€

Au total, la notification de la DDFIP du Val-de-Marne en mars dernier entraîne un produit complémentaire de compensations fiscales de +35 k€ pour 2022.

Reprise sur amortissements et provisions (article 78)..... +350 k€

Il s'agit de la contrepartie en recettes de la provision inscrite en dépenses pour les admissions en non-valeur des produits non recouverts des exercices 2004 à 2013 afin de poursuivre le travail d'apurement des comptes préalable indispensable à la bascule en M57 avancée au 1^{er} janvier 2023 (Délibération du 30/06/2022).

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022
--

3) LA PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT (κ€)	BS 2022
Dépenses d'investissement	17.255
Dépenses réelles	3.120
Reports de dépenses de l'exercice N-1	10.990
Solde de clôture de l'exercice N-1	3.145
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>
Recettes d'investissement	17.255
Recettes réelles	344
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	9.347
Reports de recettes de l'exercice N-1	4.788
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2.776</i>

a) Les dépenses réelles d'investissement

Hors reports de crédits de l'exercice 2021 (10,990 M€), les propositions nouvelles de dépenses d'investissement sont égales à +3,120 M€ au BS 2022.

Ces dépenses d'équipement nouvelles sont entièrement autofinancées (aucun emprunt globalisé supplémentaire inscrit au BS 2022) grâce à la reprise de l'excédent de l'exercice 2021 et représentent un effort d'investissement supplémentaire de 27% (après +30% au BP 2022) du montant des dépenses d'équipement (investissement hors amortissement en capital de la dette) inscrites au BP 2022 (11,528 M€).

Au total, les crédits inscrits sur l'exercice 2022 (BP 2022 + Reports 2021 + BS 2022) pour les dépenses d'équipement s'élèvent ainsi à 25,630 M€.

Cet équilibre de financement permettra, également, de poursuivre sur 2022 la politique de maîtrise de la dette communale qui a permis de diminuer l'encours de dette communal d'environ 33 M€ sur la période 2005-2021.

Un montant de provision pour dépenses d'équipement futures (PPI 2020-2026) de 2 M€ restera, ainsi, disponible après approbation du projet de BS 2022 par le Conseil Municipal : 500 k€ pour les écoles communales, 1 M€ pour les équipements sportifs, et 500 k€ pour la voirie communale.

Ces dépenses concernent principalement les chapitres suivants :

Administration générale (chapitre 900)..... +441 k€

Le projet de BS 2022 comprend les crédits suivants :

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022
--

* l'acquisition de serveurs informatiques de stockage de données à hauteur de 130 k€ pour le futur CSU (Centre de Supervision Urbaine) qui sera déployé dans le cadre de la vidéoprotection inscrite au programme de mandat de la Municipalité ;

* un complément de crédits de +125 k€ (850 k€ au BP 2022) pour l'opération de transfert des régies du CTM (Centre Technique Municipal) au garage municipal.

Sécurité et salubrité publique (chapitre 901)..... +760 k€

Il s'agit des crédits suivants :

*** le réaménagement pour un coût prévisionnel de 525 k€ des locaux du 6 avenue de la République (ex dispensaire) qui seront, après transfert du BIJ (Bureau Info-Jeunes) au nouveau QJ (Quartier Jeunes) aux Juilliottes, affectés à la Police Municipale et au CSU. Comme indiqué supra, les dépenses liées au déploiement du futur CSU (Centre de Supervision Urbaine) font l'objet d'équipement informatique pour 130 k€ (chapitre 900) et de travaux de câblage informatique pour 30 k€ (chapitre 901).**

* les frais liés au jury de concours et à une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) à hauteur de 200 k€ pour la construction du nouveau commissariat de police avenue de la République dans le cadre de la convention approuvée par le Conseil Municipal du 06/01/2022.

Culture (chapitre 903)..... +154 k€

Le projet de BS 2021 comprend notamment le remplacement des groupes froids (climatisation) du Théâtre Claude Debussy (120 k€) qui sert de lieu rafraîchi pour les seniors maisonnaïses en cas d'alerte canicule déclenchée par la Préfecture du Val-de-Marne.

Aménagement et environnement (chapitre 908).....+1.046 k€

Le projet de BS 2022 comprend les crédits suivants :

* une 1^{ère} tranche de crédits de 400 k€ affectée à des subventions pour surcharge foncière qui seront versées à l'ESH de Maisons-Alfort pour financer de manière complémentaire des opérations de construction ou de rénovation de logements locatifs sociaux à Maisons-Alfort ;

* un complément de crédits de 380 k€ pour les travaux de voirie communale affecté à la réalisation de plateaux surélevés (140 k€ pour l'avenue de la Liberté et la rue du 11 Novembre 1918 à proximité des écoles afin de renforcer la sécurité des piétons) et à la réfection de l'enrobé du parking du garage municipal (170 k€). Ces crédits sont financés en partie par un redéploiement de la provision pour travaux de voirie constituée sur l'exercice 2021 ;

* une provision de 300 k€ au titre de la poursuite de la politique municipale volontariste d'acquisitions foncières dans le diffus (logements privés ou de locaux commerciaux) par voie d'acquisition amiable ou de préemption afin d'avoir les capacités budgétaires en 2022 de

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

saisir d'éventuelles opportunités. Cette provision pourra, le cas échéant, être reportée en tout ou partie sur l'exercice 2023 ;

* la rénovation de l'éclairage public sur voies communales (diverses rues dans Charentonneau) avec la pose de nouveaux éclairages LED plus économiques et plus écologiques (150 k€) ;

* un complément de crédits de 120 k€ pour le projet de Maison de l'Environnement en bords de Marne (rénovation d'une station-service désaffectée avec dépollution et renaturation du site) ;

* la fourniture et la pose d'une structure de cordage au parc du Vert de Maison pour 110 k€.

Action économique (chapitre 909) +624 k€

Ces crédits comprennent principalement le complément de crédits inscrit (+550 k€) pour les travaux d'aménagement intérieur du « Quartier Jeunes » dans l'immeuble situé au 31 cours des Juillottes (900 k€ au BP 2022).

Enfin, le solde d'exécution (hors restes à réaliser) de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021 doit être repris en dépense pour un montant de 3,146 M€ (article 001).

b) Les recettes réelles d'investissement

Hors reports de crédits de l'exercice 2021 (4,788 M€) et excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour 9,347 M€, les recettes nouvelles d'investissement sont ajustées à la hausse pour +344 k€ au BS 2022.

Dotations et fonds d'investissement (article 10)..... +34 k€

L'attribution prévisionnelle du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour l'exercice 2022 peut être majorée de +34 k€ sur la base de la notification de la Préfecture du Val-de-Marne de mai 2022 (1,300 M€ au BP 2022) (montant encaissé).

Subventions d'investissement (article 13) +380 k€

Le BS 2022 intègre l'ensemble des subventions d'investissement notifiées (+380 k€) depuis le vote du BP 2022 par le Conseil Municipal et obtenues pour les projets d'investissement en cours :

*** 300 k€ de l'Etat au titre du contrat de relance pour la construction de logements (Aide à la relance de la construction durable) (ARCD) conformément au contrat signé entre l'Etat, l'EPT ParisEstMarne&Bois et les communes concernées (délibération du Conseil Municipal du 17/02/2022) (permis de construire délivrés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022) ;**

* 37 k€ du SIPPAREC pour les travaux de rénovation de l'éclairage public sur voies communales (notification du 08/04/2022) ;

* 30 k€ de la FFT (Fédération Française de Tennis) pour la rénovation des tennis du 11 Novembre 1918 (JSA) (montant encaissé) ;

* 8 K€ de la région Ile-de-France pour l'acquisition d'un véhicule supplémentaire affecté à la Police Municipale (montant encaissé) ;

* 4 k€ de l'Etat pour la solution informatique déployée dans le cadre de la mise en œuvre de la GNAU (Gestion Numérique des Autorisations d'Urbanisme) (montant encaissé).

Emprunts et dettes assimilées (article 16) -70 k€

Le montant d'emprunt globalisé inscrit budgétairement sur l'exercice 2022 est baissé de 2,220 M€ au BP 2022 à 2,150 M€ au BS 2022 (-70 k€) ce qui correspond à peu près au niveau prévisionnel actualisé de l'appel d'offres bancaires pour les emprunts long terme qui sera lancé d'ici la fin de l'exercice 2022 (2 M€).

4) LES CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

En mouvements réels, les crédits inscrits au titre de l'exercice 2022 (y compris les restes à réaliser de la section d'investissement) se présenteront donc comme suit :

Mouvements réels (k€)	BP 2022	BS 2022	TOTAL
1 Section de fonctionnement			
Recettes réelles (1)	73.493	6.250	79.743
Dépenses réelles (2)	67.315	3.474	70.789
Epargne brute (1-2)	6.178	2.776	8.954
2 Section d'investissement			
Recettes réelles (3)	8.770	14.479	23.249
Dépenses réelles (4)	14.948	17.255	32.203
Total des recettes (1+3)	82.263	20.729	102.992
Total des dépenses (2+4)	82.263	20.729	102.992

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20220929-DEL23AF29092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022